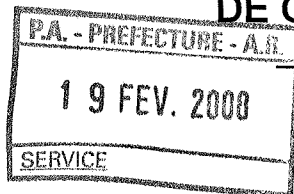


Communauté
de communes
de **Lacq**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



Réunion du 14 février 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ

L'an deux mille huit, le quatorze février à dix-huit heures, le Conseil de la communauté de communes de Lacq, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur David HABIB.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean DORÉ, Jean HAU-PALÉ, Edouard HAGET, Michel JABOT, Mme Catherine POQUE, MM. Michel REMAUD, Georges FERROU, Daniel LASSALLE, Mme Josiane BOADA, MM. Jean-Yvon LACOURREGE, Jean CAZABAN, Jean-Claude CABANNÉ, Yves PIEDNOIR, Guy CASSOU, Alain LABESCAT, Didier VINCENT, Pierre DOMBLIDES, Michel CAMDESSUS, André TROUILH, Jean DOUMECQ-ARRISCLE, Tony CAMPANELLA, Jean-Pierre CHAIGNEAU, Mmes Véronique CHASSAIN, Martine DUCAMIN, Amour GRACIA, MM. François HÉRAUD, Patrice LAURENT, Mme Emilie MALDONADO, MM. Pierre LANSOU, Jean-Luc MARTIN, René LACABE, Dominique BERNARD, René REFFET, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Fernand CAMGUILHEM, Francis LAYUS,

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES : M. Régis DURAND (pouvoir à M. Pierre DOMBLIDES), Mme Sara CHATHAM (pouvoir à Mme Emilie MALDONADO), M. Guy DUFOURG (pouvoir à Mme Josiane BOADA), M. Thierry GONZALEZ, Mme Michèle DAUBAS (pouvoir à M. Christian LÉCHIT).

ETAIENT ABSENTS : MM. Léon GUILHAMÉLOU-SEMPÉ, José DE LA CALLE, Denis LEDAIN, Michel VASSALIERE, Dominique TOUYA, Mmes Eliane REDONNET, Maryline HAMON, M. Francis PÉRUILLHÉ, Mme Marlène TURPAIN, M. Yves CAUHAPÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Michel CAMDESSUS.

.../...

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 14 février 2008

Extrait des délibérations



Président : Monsieur David HABIB
Rapporteur : Monsieur Jean-Claude CABANNÉ

**OBJET : VENTE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE D'ARTIX AUX TRANSPORTS AUTAA
(ZONE EUROLACQ 2)**

« Par une délibération en date du 12 mars 2007, vous avez décidé de céder environ 7 170 m² aux transports Autaa. Pour permettre à cette société de disposer d'une unité foncière plus cohérente, il serait opportun de céder aux transports Autaa les emprises suivantes :

- sur la commune d'Artix : AE 585p, ZD13p, AE 104p, ZD 33p, ZD 8p, ZD 108p, soit une superficie totale d'environ 884 m² supplémentaires.

Ces parcelles sont en cours d'acquisition par la communauté de communes de Lacq dans le cadre de la constitution de la zone Eurolacq 2.

Dans un même objectif, la société Autaa céderait environ 75ca de la parcelle ZD 14 à la communauté de communes de Lacq.

Le service des domaines a été consulté le 5 mars 2007.

Vos commissions « Développement économique », « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **d'autoriser** la vente des parcelles cadastrées, sur la commune d'Artix, AE 585p (282 m²), ZD13p (40 m²), AE 104p (103 m²), ZD 33p (366 m²) et ZD 8p (8 m²), ZD 108p (85 m²) représentant une surface d'environ 884 m² à la société Autaa dès que la communauté de communes de Lacq sera propriétaire,
- **de fixer** le montant de la vente des parcelles ci-dessus à 4,50 €/m² auxquels s'ajouteront les frais de notaire et de géomètre au prorata de la superficie cédée,
- **d'autoriser** l'acquisition de la parcelle ZD 14p (75ca), propriété de la société Autaa, au prix de 4,50 €/m²,
- **d'autoriser** votre Président à signer toute pièce nécessaire pour mener cette opération à bonne fin. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la communauté de communes,



David HABIB